



Mairie  
**D'AUTOUILLET**

A l'attention des Parents

## **CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS**

### **ANNEE 2018-2019**

Le centre d'accueil périscolaire fonctionne le matin de 7 h 30 à 9 h 00, l'après-midi de 16 h 30 à 19 h 00, le mercredi de 7 h 30 à 19 h 00 pour les élèves de maternelles et de l'école élémentaire.

Les enfants de l'école élémentaire seront pris en charge à la fin des cours à 16h30. Les enfants de maternelle seront eux pris en charge à l'arrivée du bus à Autouillet à 17h00.

Vous trouverez ci-dessous la tarification de la garderie périscolaire et du mercredi pour l'année scolaire 2018-2019. Les modalités sont les mêmes que l'an passé : c'est un engagement forfaitaire mensuel sur 10 mois, le contrat souscrit avec la Caisse d'Allocations Familiales étant renouvelé.

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de ne pas revaloriser les tarifs du Centre d'accueil périscolaire et de loisirs.

Il a également maintenu le tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la garderie périscolaire d'Autouillet.

Chaque famille est tenue de fournir à la mairie, dès la rentrée scolaire, **la feuille d'imposition sur les revenus 2017** pour le calcul du quotient familial ainsi que le n° d'allocataire de la C.A.F.

**CANTINE SCOLAIRE : 4.40 € / repas**

### **GARDERIE PERISCOLAIRE**

Engagement au mois et tarif mensuel. Les goûters sont inclus et servis à partir de 17h00.

<u>matin</u>	<b>MATERNELLE ET ELEMENTAIRE</b>			<u>soir</u>	<b>MATERNELLE</b> Prise en charge à l'arrivée du bus à 17h00			<u>soir</u>	<b>ELEMENTAIRE</b> Prise en charge à la fin des cours à 16h30			
	1/2 h	1 h	1h30		1/2h Jusqu'à 17h30	1 h Jusqu'à 18h00	2 h Jusqu'à 19h00		1/2 h Jusqu'à 17h00	1 h Jusqu'à 17h30	2 h Jusqu'à 18h30	2h 30 Jusqu'à 19h00
<b>QF 1</b>	<b>14,00 €</b>	<b>23,00 €</b>	<b>33,00 €</b>	<b>QF 1</b>	<b>14,00 €</b>	<b>28,00 €</b>	<b>39,00 €</b>	<b>QF 1</b>	<b>14,00 €</b>	<b>28,00 €</b>	<b>39,00 €</b>	<b>48,00 €</b>
<b>QF 2</b>	<b>19,50 €</b>	<b>33,50 €</b>	<b>44,50 €</b>	<b>QF 2</b>	<b>19,50 €</b>	<b>39,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>QF 2</b>	<b>19,50 €</b>	<b>39,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>56,00 €</b>
<b>QF 3</b>	<b>25,00 €</b>	<b>44,50 €</b>	<b>55,50 €</b>	<b>QF 3</b>	<b>25,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>61,00 €</b>	<b>QF 3</b>	<b>25,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>61,00 €</b>	<b>67,00 €</b>

## CENTRE DE LOISIRS du Mercredi

Engagement au mois et tarif mensuel. Repas de cantine à 4,40 €. Goûter inclus.

	MATIN Jusqu'à 13h30	APRES-MIDI à partir de 13h30	JOURNEE de 07h30 à 19h00
<u>QF 1</u>	42,00 €	48,00 €	68,00 €
<u>QF 2</u>	48,00 €	55,00 €	75,00 €
<u>QF 3</u>	50,00 €	60,00 €	80,00 €

## TARIF DEGRESSIF

Mise en place d'un tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la garderie périscolaire et le centre de loisirs du mercredi.

**- 10 % pour le 2d enfant ; - 15 % pour le 3e enfant ;**

## TARIF EXTERIEUR ou OCCASIONNEL par Mercredi après accord de la Mairie

Tarif à la journée ou demi-journée. Repas de cantine à 4,40 €. Goûter inclus

**15,00 € / matin**

**20,00 € / après-midi**

**35,00 € / journée**

QF 1 : inférieur à 10.000 € sans changement  
QF 2 : de 10.000 à 19.000 € sans changement  
QF 3 : supérieur à 19.000 € sans changement

**Nous demandons aux parents de respecter les horaires correspondant au forfait choisi pour l'accueil périscolaire et pour l'accueil de loisirs.**

- Tout dépassement, même minime, donnera lieu à une facturation au forfait supérieur.
- Tout enfant récupéré de manière répétée après 19 H donnera lieu à une facturation d'un montant de 8 € par jour.

Vous trouverez ci-après le règlement intérieur ainsi que la feuille d'inscription aux services périscolaires et diverses attestations. Ces documents doivent être retournés à la Mairie pour le 29 juin 2018.

A Autouillet, le 23 mai 2018

Le Maire,  
Françoise LÉNARD